

FILTISAC

Société Anonyme avec Conseil d'Administration, PCA et DG

Au capital de 8 814 837 500 FCFA

Siège social : Km 8, route d'Abobo Gare

01 BP 3962 Abidjan 01

RCCM Abidjan n° CI-ABJ-1965-B-4412

1ère CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société FILTISAC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

VENDREDI 08 JUIN 2018 A 10 HEURES <u>DEBUT DES INSCRIPTIONS : 9 HEURES</u> A l'Immeuble C.R.R.A.E – U.M.O.A ABIDJAN – Plateau (RCI)

A l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- 2) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- 3) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
- 4) Approbation de ces rapports ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- 5) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- 6) Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
- 7) Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires et nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes suppléants.
- 8) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non actionnaire.

La liste des actionnaires, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport spécial du Président du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les quinze jours précédant l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.
Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance.

Nous vous prions de croire, cher actionnaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Conseil d'Administration
M. Mahmoud RAJAN
Président du Conseil d'Administration